



FICHE PRATIQUE



**négociés
pour vous !**

**SANS DÉDUCTION
DE FRAIS DE GESTION**

CENTRALISATION DE VOS DROITS D'AUTEUR

Nouvel outil de déclaration centralisée
des séances occasionnelles au forfait



24 % de remise FNCOF, au lieu de 9.5 % jusqu'ici, en plus des 20 % pour déclaration anticipée,
grâce à une centralisation des **déclarations des séances au forfait**
(budget des dépenses inférieur ou égal à 5000 € et prix d'entrée inférieur à 20 €)

Accéder à votre espace adhérent

Il faut vous connecter à votre espace adhérent pour accéder à la centralisation Sacem, à des fiches pratiques et aux archives des magazines FNCOF.

IMPORTANT : il faut que vous fassiez une demande d'inscription même si vous aviez déjà créé un espace adhérent dans l'ancien site.
Les inscriptions ne peuvent pas être validées hors jours ouvrés.



Retrouvez le tuto détaillé pour vous inscrire sur le site et accéder à la centralisation en cliquant ici Ou sur notre site internet à l'adresse : <https://fncof.com/sacem/>

Respecter le délai de 7 jours

Pour bénéficier des remises supplémentaires grâce à la centralisation, toutes les déclarations doivent être effectuées au minimum 7 jours avant la date de l'événement.

Si vous ne pouvez pas respecter ce délai, les déclarations devront être effectuées directement auprès de votre délégation Sacem (remise de 9,5% par ce biais là).

Confirmez bien vos déclarations

Lorsque vous avez effectué votre déclaration sur le portail dédié, **n'oubliez pas de cliquer sur "confirmer"** au bas de la page, pour que cette dernière soit bien prise en compte.


Païement de vos droits d'auteur

Après avoir effectué vos déclarations, nous vous conseillons de vous régler rapidement les montants. Pour cela, rendez-vous dans l'Espace Adhérent FNCOF puis dans la partie "Payer ses droits d'auteur", pour régler les montants demandés par la Sacem (uniquement par carte ou virement bancaire avec RIB dédié spécifique).

Merci de bien rappeler le nom de votre structure et la date de l'événement dans le libellé.

IMPORTANT : Le mail de confirmation reçu à la suite de votre déclaration fait foi de facture. Il indique le montant total à régler. Merci de le conserver précieusement.

Vous pouvez aussi accéder au récapitulatif de vos déclarations dans votre espace client SACEM/FNCOF.

 **Retrouvez une vidéo détaillée pour vous guider dans les déclarations via la centralisation en cliquant [ici](https://fncof.com/sacem/)** Ou sur notre site internet à l'adresse : <https://fncof.com/sacem/>

Pour répondre à vos questions et vous guider, notre collaboratrice Sacem est disponible au 06 58 17 05 93, le lundi, mardi et mercredi, de 10h à 12h.

Le jeudi et vendredi toute demande doit être faite par mail à relation@fncof.com

Accompagnement fermé les soirs et les week-ends.